

## Compte rendu du conseil portuaire du 29 octobre 2024

### Participants :

Pour la Mairie Marc CHAIGNE (Adjoint délégué en charge des affaires maritimes), Guylène BOYER (secrétaire technique), M. .... (services techniques de la Mairie)

CLUPP : Daniel GERVIER, Alain CHAIGNE, Joël LEBON,

Représentant Motte Marine M ....

APPRP P.POTIER, excusé : Guy ANDRAULT

A l'invitation de la Mairie de RIVEDOUX, le Conseil Portuaire s'est réuni dans la salle du conseil le 29/10/2024 à 10h

L'ordre du jour était le suivant :

1 Point de la saison

2 Tarifs 2025

3 Zones de mouillage

4 Requalification du port

5 Questions diverses

#### 1. Point de la saison

Marc CHAIGNE déclare que la saison 2024 pour les activités maritimes est satisfaisante.

En particulier en ce qui concerne les filières et la mise en place de la cinquième filière, celles-ci ont été complètement réservées et les paiements correspondants effectués. 6 personnes sont encore en liste d'attente.

Par contre, elles ne sont pas occupées en permanence, le pic d'occupation intervenant bien sûr en juillet et aout.

La mairie garde une ou deux places disponibles pour les éventuels visiteurs (5 ou 6 au cours de la saison, ce qui est plutôt plus qu'habituellement).

Par contre, il lui semble difficile de gérer l'absence de certains pour proposer des occupations temporaires.

Pour le stationnement côté sud, certaines places (7 ou 8) sont restées vacantes. Marc CHAIGNE estime que c'est le coût de la location trop élevé qui a freiné les réservations.

Alain CHAIGNE fait remarquer que certaines structures de bateaux débordent parfois sur le chemin. Marc CHAIGNE pense que ce n'est que temporaire généralement en attente de la mise en place du mât par exemple.

## 2. Tarifs 2025

Compte tenu de ce qui a été évoqué précédemment, et du fait qu'il n'y a pratiquement pas eu d'inflation en 2024, Marc CHAIGNE proposera au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs en 2025 pour les emplacements dans le port et le stationnement à sec de la côte sud.

Par contre, la société Le Scaphandre qui gère la mise en place, le retrait et l'entretien des filières a augmenté ses tarifs de 200€ pour l'installation de RIVEDOUX. En conséquence, il sera proposé de répartir ce surcoût en augmentant de 8€ la facture pour chaque locataire (soit de l'ordre de 2%).

## 3. Zones de mouillage de la côte sud

Le sondage initié par la mairie est maintenant terminé et a recueilli 61 réponses dont 50 positives. Parmi ces dernières, 28 seraient pour une occupation pour la saison complète.

C'est la société CREOCEAN qui est en charge du dossier correspondant. C'est elle qui avait établi le dossier précédent. Celui-ci avait été refusé en particulier parce qu'il était demandé à l'époque un balisage lumineux des bouées et parce que les corps morts étaient trop alignés. Marc CHAIGNE a pris contact dès le départ avec les services administratifs (DDTM en particulier) pour recueillir leur avis et les échanges se passent en conséquence de façon très constructive. Il faut néanmoins établir des dossiers de façon assez analogue à ce qui a été réalisé pour le port (NATURA 2000 par exemple). Mais la situation est réglementairement un peu moins contraignante que dans la zone nord de RIVEDOUX. Marc CHAIGNE espère donc une avancée significative du dossier en 2025.

2 petites zones de mouillage sont prévues dotées au total de 50 places. Elles seraient disposées en « grappes de raisin » conformément aux souhaits actuels DDTM de répartition. Les bouées blanches départementales actuellement présentes seraient intégrées au dispositif.

2 racks à annexes sont prévus dans le dossier et seraient mis en place à terre, un au niveau de l'école de voile, et l'autre à côté de la zone de stockage à terre.

Conformément à la réglementation, des emplacements seront réservés pour des visiteurs, 3 ou 4 vraisemblablement.

Le problème principal pour la réalisation de cette zone de mouillage reste financier. La DDTM fera, à la demande de Marc CHAIGNE, une demande auprès de la DGFIP pour exonération pendant deux ou trois ans de la taxe de 103€ à verser à l'état par corps mort. Il semble que cette demande ait peu de chance d'aboutir. Des demandes de subventions seront également réalisées, mais là encore, la négociation sera difficile compte tenu des efforts budgétaires demandés à chacun actuellement.

## 4. Requalification du port

C'est la société OTEIS qui gère ce dossier. Pour Marc CHAIGNE, cela a représenté une grosse charge de travail, mais qu'il a jugé très intéressante.

Le dossier a été présenté à la commission des sites départementale le 17 octobre. L'avis favorable a été prononcé à l'unanimité moins une voix (une personne qui craint un développement démesuré du port de RIVEDOUX à l'avenir !).

Suite à cet avis, le dossier a été transmis ces derniers jours au ministère. La DREAL, qui s'est prononcée très favorablement, pense que la réponse pourrait intervenir dans les 3 mois à venir (normalement, le délai est plutôt de 6 à 8 mois).

Un point important de l'aménagement est la mise en place du ponton anti-clapot. Un dossier de calcul d'environ 150 pages a été établi par un bureau d'études spécialisé.

De façon à limiter l'impact visuel de ce ponton, Marc CHAIGNE a proposé d'autoriser un clapot de 40cm dans le port ce qui constitue la limite haute tolérée. En conséquence, le ponton serait de 21 mètres de longueur sur 6 de largeur, et serait orienté de façon légèrement rentrante vers la cale, tout en ménageant une largeur de passage suffisante pour les bateaux. Les planches présentées lors de la réunion sont jointes en annexe.

En prévision de l'aménagement du port, son dragage a été planifié pour la marée d'octobre 2025, en fonction de la disponibilité de la drague « Fort BOYARD ». Un roto-dévaseur sera mis en œuvre pour les parties les moins accessibles. Il est prévu d'enlever 1,2 m de vase à l'entrée du port et 0,80m au plus haut, près de la route.

La question du stockage des bateaux stationnés dans le port à ce moment-là a été posée. La question sera posée aux ports voisins de La Flotte et Saint Martin en particulier. Le port de Saint Martin devrait également être dévasé l'an prochain.

## 5. Questions diverses

Q : Est-il envisageable de faire payer les visiteurs sur la côte sud ?

Le nombre de places envisagé ne permettra pas de dégager le financement pour payer une personne affectée à cette occupation, personne qui devrait être dotée d'un bateau et formée.

Q : Des sanitaires sont-ils prévus dans le cadre de l'aménagement du port ?

Actuellement, les sanitaires publics les plus proches du port sont ceux situés à l'entrée de l'aire de stationnement des tamaris, à proximité du local de l'association « de mains en mains ». Ces sanitaires vont être supprimés à l'endroit actuel et reconstruits un peu plus loin du local de l'association.

La « maison du port », située en face de celui-ci va être rénovée et sera équipée d'un bureau du port avec un local pour les associations concernées en particulier, et dotée de toilettes et douches.

Q : Suite à l'aménagement de la promenade PORSAIN, où seront disposés les racks à annexe ?

Diverses solutions sont à l'étude, y compris la mise en place sur le côté de la descente à la cale ostréicole comme cela se pratique dans de nombreux ports. Cela aurait l'avantage d'être à proximité des filières.

Une solution pourrait également être d'en placer au niveau du parking derrière la coopérative maritime, la descente correspondante étant utilisée par certains.

Q : quelles sources de financement vont être sollicités ?

Diverses sources au niveau du département par exemple et également éventuellement auprès du « fond vert » ?

Q : les balises des parcs à huitre ont-elles été remplacées ?

Ce sont les balises d'accès au chenal qui ont été remplacées pour un montant de 2600€.

De nouvelles balises devraient être mises en place à l'extrémité des parcs vers le pont, un chenal créé, et une zone d'interdiction d'accès de 50m autour des parcs.

Il a été signalé que les balises actuelles du parc n'étaient pas en bon état, l'une d'elle est penchée et n'apparaît donc pas lors de certaines marées avec le danger de l'accrocher.

Points divers :

Certaines prises sur la jetée ne sont pas fonctionnelles, les portes de l'armoire de contrôle sont en mauvais état.

Un accident est intervenu au niveau de l'accès à la cale ostréicole suite à la dégradation du revêtement de la piste cyclable (carreaux descellés). Il a nécessité l'intervention des pompiers.

La qualité d'amarrage des bateaux, en particulier sur corps morts, est à surveiller : un certain nombre de bateaux ont été retrouvés jetés à la côte encore cette année.

Il a été noté par certains participants que la tolérance concernant la durée stationnement des véhicules sur l'accès à la cale avait été un peu assouplie et en sont reconnaissants. Cependant il est demandé de ne pas dépasser ce qui a été toléré jusqu'à ce jour (1h à 1h30 maxi), le temps de la pose d'un filet par exemple.

Petit rappel de l'historique du dragage du port : celui-ci est intervenu la dernière fois en 2006, alors que le port était encore propriété de l'état. 5000m<sup>3</sup> de vase avaient alors été retirés. La commune avait demandé de reprendre la responsabilité du port en 2005. Mais la transmission ne pouvant être faite directement, le port était devenu départemental en 2007 puis communal en 2008.

Lors du dernier dragage, il avait été conseillé pour qu'il reste efficace de le réaliser à nouveau tous les 4 ans...

Concernant le relèvement de l'écluse du PURAIS, Marc CHAIGNE a déclaré que tant la DDTM que la Mairie de Rivedoux y étaient très favorables. Cependant, les démarches administratives devront être initiées avant de pouvoir commencer les opérations de relèvement à proprement parler. En attendant, le dévasage peut, lui, être entrepris.

Le rédacteur : P.POTIER



